



Mairie D'ECOLE-VALENTIN

Téléphone : 03 81 53 70 56

Télécopie : 03 81 50 80 52

Compte rendu de la réunion du 18 février 2016 à 18h30

Présents :

- Madame Brigitte ANDREOSSO,
- Madame Marianne BEAUPAIN,
- Madame Carine ESPRIT,
- Monsieur Jean-Paul MUSSOT.

Ordre du jour de la séance :

Conditions de mise en place d'un conseil municipal des enfants à Ecole-Valentin.

Préambule :

Dans le cadre du projet pédagogique « L'Ecole, maison commune au cœur de la République » sur lequel elles travaillent, les deux classes de CM1-CM2 ont été invitées en mairie pour rencontrer Monsieur le maire et l'adjointe en charge des affaires scolaires. Lors de cet échange, les élèves ont émis le souhait de créer un conseil municipal des enfants (CME). Cette demande a été portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa séance du 5 février 2016. Un groupe de travail a alors été constitué de quatre membres du conseil à savoir Brigitte Andreosso, Marianne Beaupain, Carine Esprit et Jean-Paul Mussot pour étudier la faisabilité du projet.

1. Les conseillers municipaux des enfants

Les classes de CM1-CM2 regroupent actuellement 50 enfants. Les conseillers municipaux des enfants seront élus parmi les élèves de ces deux niveaux pour un mandat de 2 ans. Les conseillers élus en CM2 continueront de siéger quand ils seront en 6^e. La cible des conseillers municipaux des enfants sera donc le nouveau Cycle 3 (CM1-CM2-6^e).

Les 1^{ères} élections auront lieu au cours du 3^e trimestre 2015-2016.

La parité fille/garçon est requise.

Il y aura 12 conseillers municipaux des enfants avec une répartition égale entre les niveaux soit 6 élèves de CM1 et 6 de CM2.

Dispositif particulier pour les 1^{ères} élections de 2015-2016 :

Les CM2 élus en avril 2016 le seront jusqu'en juin 2017 et les CM1 élus le seront jusqu'en juin 2018.

Les CM2 qui partiront en juin 2017 seront remplacés par les CM1 de la rentrée 2017.

Conseil municipal des enfants

Par la suite, le CME sera renouvelé par moitié fin septembre, en conservant la parité CM1/CM2 et la parité filles garçons.

2. Conditions de candidatures

Le choix des jeunes élus a vocation à se faire par des élections, qui ont leur importance au niveau symbolique et dans le cadre de l'Enseignement Civique et Moral (ECM).

Les élections auront lieu à l'école : le jour sera déterminé avec Mme Caré et Mme Masson (journée courte ou longue).

Elles se feront par niveau : les CM1 élisent les CM1, idem pour les CM2.

Pour les 1^{ères} élections, il n'y aura pas d'exigence pour la présentation d'un programme. Cela pourra éventuellement se faire pour les élections suivantes en fonction des projets mis en place, à poursuivre ou à faire évoluer et/ou selon la personnalité et la motivation des jeunes candidats.

Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux affaires scolaires rencontreront prochainement les deux classes pour les informer du projet et motiver les candidatures. Un mot d'information sera diffusé dans les cahiers de liaison (à voir avec Mme Caré et Mme Masson).

Il est important que les enfants soient encouragés par leur famille, l'idéal serait que chaque jeune conseiller soit accompagné d'un parent.

3. Projets du conseil municipal des enfants

Lors du 1^{er} conseil municipal des enfants, le maire et les conseillers municipaux référents installeront le CME et demanderont aux jeunes élus quels projets ils souhaitent mener à bien. Un projet par année serait souhaitable et réaliste.

Les personnes aidantes ou ressources seront définies en fonction des projets : élus, enseignantes, animateurs de l'UFCV, parents, etc.

4. Réunion et compte-rendu du conseil municipal des enfants

Lors du 1^{er} CME, les moments des réunions (jour, horaire) seront également définis avec un rythme idéal de trois CME par an, soit un par trimestre scolaire.

Une trame de compte rendu sera fournie, deux secrétaires de séance (1 CM1 + 1 CM2) seront désignés et accompagnés d'un ou plusieurs adultes (élus, parents) pour la rédaction du compte-rendu.

Les séances seront publiques comme celles du CM.

Le compte-rendu devra être communiqué le plus largement possible : à tous les élèves de l'école avec l'aide des enseignantes à un moment opportun : diffusion sur les panneaux de l'école, dans les cahiers de liaison et le site de la mairie.

Conseil municipal des enfants

Une Charte de fonctionnement du CME sera élaborée dès la première séance // année par les jeunes conseillers aidés d'adultes référents.

Inspirée d'expériences connues, elle sera présentée au CM du mois d'avril avant l'installation du CME en mai.

Exemples de Ville-la-Grand (74) : <http://www.vlg.fr/conseil-municipal-des-enfants>

Et Anjoutey (90) : <http://www.anjoutey.fr/cme/>

5. Budget alloué

Une enveloppe à préciser sera réservée sur le budget communal en fonction des projets. L'affectation de moyens financiers pour la réalisation de projets participe en effet à la motivation des enfants.

6. Calendrier :

- ✓ Élections : semaine 17 ou 18 (avec le pont du 5-6 mai) à déterminer avec les maîtresses.
- ✓ 1^{er} CME : samedi matin 21 mai ou samedi 28 mai à 10h dans la salle du conseil municipal.

Annexe :

Article « Élèves aujourd'hui, citoyens demain » paru le 28/01/2016 dans l'Est Républicain

Ecole-Valentin Elèves aujourd'hui, citoyens demain

28/01/16



■ Beaucoup de solennité lors de cette réunion qui s'est tenue dans la grande salle du conseil municipal.

C'est à une belle leçon de civisme orchestrée conjointement par l'académie de Besançon, les enseignants du CP au CM2 et la municipalité que tous ces élèves se sont retrouvés dans la salle du conseil municipal où ils ont pu poser à Yves Guyen, le maire, et Brigitte Andreosso, première adjointe, toutes les questions qu'ils avaient préparées à cet effet. Parmi celles-ci certaines sont très pertinentes : pour combien de temps êtes-vous élu, comment et par qui, pourquoi portez-vous une écharpe tricolore, comment choisissez-vous vos adjoints, est-ce vous qui donnez l'accord pour la construction des maisons, d'où vient l'argent de la commune, le maire peut-il demander des aides de l'Etat, intervenez-vous au niveau de la région... et d'autres beaucoup plus inattendues : quel diplôme faut-il pour être maire, être maire est-ce un métier, en aviez-vous un avant, est-ce vous qui avez construit l'école, qui avez décidé des horaires appli-

qués, avez-vous déjà rencontré le Président de la République et vous a-t-il invité à l'Elysée... Au total 22 questions qui ont suscité beaucoup d'intérêt de la part de ces jeunes enfants.

Ce projet pédagogique a pour objectif d'engager les élèves du primaire à mieux appréhender toutes les dimensions d'un milieu familial qu'ils fréquentent au quotidien en leur inculquant les valeurs de la République. Ceci n'est qu'un premier volet de cet ambitieux projet qui sera complété tout au long de l'année scolaire par des enquêtes à partir de documents d'archives, des reportages photographiques ainsi qu'une projection dans le futur les incitant à se prononcer sur leurs visions de l'école de demain et formuler des propositions pour améliorer son fonctionnement. L'ensemble des travaux sera présenté aux élus et au conseil d'école et donnera lieu à une exposition dans les locaux de celle-ci. Elle pourra ensuite faire l'objet d'une édition pour le rectorat de Besançon.